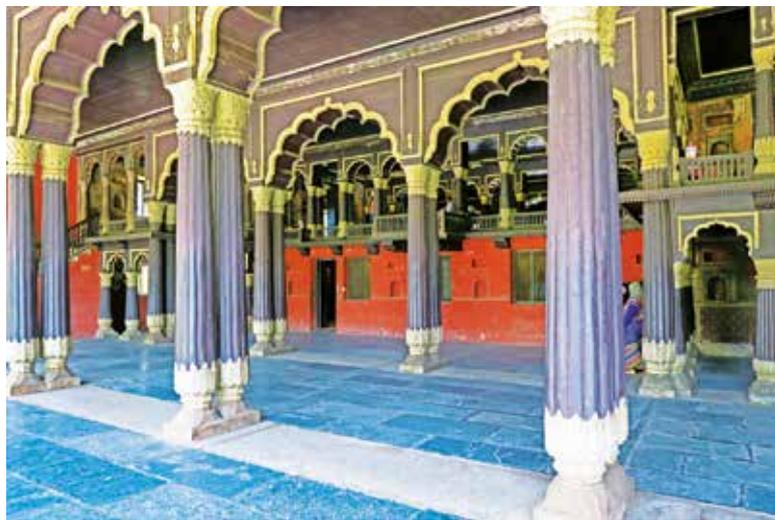


Réception et séjour à Lyon en 1788 des ambassadeurs du sultan de Mysore (I)

Patrick Martin - CdR

Si vous avez l'opportunité de visiter la ville de Bangalore en Inde, vous irez certainement visiter le palais d'été de Tipu Sultan. Vous serez probablement surpris que le guide vous explique que la France a joué un rôle dans cette contrée à la fin du XVIII^e siècle, peu de temps avant que la Révolution de 1789 n'éclate.



Le palais de Tipu à Bangalore

Tipu Sultan (1750-1799), alias Tippoo Saëb, est le souverain de Mysore, province et ville du sud de l'Inde, à 130 km au sud-ouest de Bangalore. Fils et successeur d'Haidar Ali Khan (1728-1782), il est comme son père un farouche opposant à l'occupation anglaise. La colonisation de ce pays, en vue d'ouvrir à partir du XVI^e siècle des relations commerciales avec l'Asie, a en effet suscité de nombreuses convoitises de la part du Portugal, de la Hollande, de l'Angleterre et de la France. Colbert fonde en 1664 la Compagnie des Indes Orientales, puis des comptoirs sont établis à Pondichéry (1674) et Chandernagor (1686), pour ne citer que les plus connus.

Entre 1767 et 1799, plusieurs conflits successifs (« Guerres de Mysore ») vont voir s'affronter les Anglais et les Français pour le contrôle de la province de Mysore, l'une des plus



Tipu Sultan (1750-1799)

importantes de l'Inde du Sud. Haidar Ali Khan, souverain de religion islamique, choisit le camp français. Après la bataille de Gondelour, il rencontre en 1782 le bailli de Suffren qui lui promet de l'aide. Après sa mort, son fils Tipu continue la lutte contre les Anglais et réclame à nouveau l'aide de la France en 1787. Il décide alors d'envoyer une mission diplomatique à Paris.

Témoignage du curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Jean-Baptiste Ranchon, curé de Saint-Cyr à partir de 1752, puis officier public jusqu'à début 1794, est contrairement à bon nombre de ses confrères un curé loquace du Lyonnais. Voici ce qu'il écrit à la fin de son registre pour l'année 1788¹ : *Le 7^e juillet 1788, l'ambassadeur fils Hider Alix, princes et rois dans les Indes, est passé par Lyon pour se rendre à Versailles ; il a été reçu par ordre du roi avec toutes les cérémonies et honneurs dus en pareil cas. Son cortège était nombreux, il était accompagné de 4 princes ou généraux de ses états, tous habillés en turbans et mousselines, avec des longues barbes. On pense qu'il sera très bien reçu à Versailles, vu qu'Hider Alix aurait prêté des secours aux troupes françaises dans les Indes dans la dernière guerre que la France a eu avec les Anglais dans leurs pays.*

Les ambassadeurs indiens

Mais contrairement à ce qu'écrit le curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à la tête de ce cortège il n'y a pas un, mais trois ambassadeurs. La *Gazette de France* des 1^{er} et 8 juillet 1788² tient ses lecteurs informés de cette mission diplomatique :

De Paris, le 1^{er} juillet 1788 : Les ambassadeurs de Tipposaïb sont arrivés à Toulon le 9 Juin. Ils avaient touché à Gorée, où ils s'étaient rafraîchis ; ils ont ensuite trouvé des calmes sur la côte d'Afrique ; ce qui a fait que leur trajet a été plus long que ceux d'autres bâtimens partis après eux du Cap de Bonne-Espérance, & arrivés quelques semaines avant eux à l'Orient.

De Paris, le 8 juillet 1788 : Les ambassadeurs de Tipposaïb, partis de Pondichéry au mois de Juillet de l'année dernière, ont successivement relâché à l'isle de France [actuelle île Maurice], où ils ont fait un séjour de trois mois, pendant lequel ils ont célébré leur fête du Moëram, au cap de Bonne-Espérance, à l'isle de Gorée & à Malaga. Arrivés dans la rade de Toulon, le 9 du mois dernier, ils n'ont débarqué que le lendemain ; & après s'être reposés pendant 10 jours, ils sont partis de Toulon pour se rendre, à petites journées, à Paris, en passant par Marseille, Aix, Lyon & Fontainebleau.

Précédentes visites d'ambassadeurs

Les visites d'ambassadeurs dans la région Rhône-Alpes sont très rares au XVIII^e siècle. Il convient de mentionner deux précédentes visites³.

En novembre 1720, Mehemet Effendi ambassadeur de la Porte Ottomane et son jeune fils Saïd débarquent à Toulon avec une suite de 77 personnes. Une épidémie de peste sévissant à Marseille et en Provence, ils ne peuvent emprunter la vallée du Rhône et doivent passer par Sète, Toulouse, Bordeaux, Saintes avant de remonter sur Paris. Après avoir été reçus le 21 mars 1721 par le jeune roi au château des Tuileries et l'avoir complimenté pour son accession au trône en 1715, ils passent à Villefranche en Beaujolais le samedi 15^e de la lune du très haut cheval de l'an 1133 de l'hégire, soit le samedi 9 août 1721 du calendrier grégorien. Ils arrivent à Lyon le lendemain dimanche 10 août⁴, alors que la ville est en liesse pour fêter le rétablissement de la santé du roi. Un *Te Deum* est chanté, la ville est illuminée, des feux d'artifice sont tirés, des fontaines de vin sont installées dans toute la ville. Les dépenses de ces réjouissances qui ont duré pendant plus de trois semaines se montent à la somme de 28 523 livres. Un mandement est rédigé le 10 octobre concernant les seules dépenses engagées par le consulat pour le séjour à Lyon de l'ambassadeur, elles s'élèvent à 9 877 livres. Cette somme comprend les présents et deux bals donnés dans la salle de la Comédie en leur honneur. Il est probable que ces dépenses diplomatiques ont été prises en charge par le roi, et non par la ville de Lyon. Partis de Constantinople le 7 octobre 1720 Mehemet Effendi et son fils Saïd y revinrent le 8 octobre 1721. Dans sa relation de l'ambassade, Mehemet Effendi écrit : *Dans toutes les villes et forteresses où je passais, on envoyait toujours une troupe de soldats une lieue au-devant de moi. Lorsque j'étais arrivé à la ville, ils me conduisaient en pompe à mon logis, où les grands du pays, de même que les consuls, venaient me féliciter sur mon heureuse arrivée et me*



Carte de l'Inde du Sud en 1793 - Wikipedia

portaient des fruits et des confitures... Il y avait toujours sur mon chemin une si grande foule d'hommes et de femmes qu'il semblait que dans la ville où j'arrivais il n'y avait de monde que par les endroits où je passais... Il y avait toujours quelques personnes qui, presque étouffées par la presse, se mettaient à faire de hauts cris et je voyais même venir devant moi des femmes évanouies. Cette visite marque le début en France de la « turcomania » ou mode des turqueries.

L'autre visite est celle de 1741. Le même Saïd Effendi, désormais ambassadeur comme son père, accompagné de son jeune fils, de son gendre et d'une suite de 188 personnes, se rend à Paris. Le sultan Mahmud I^{er} l'a chargé de remercier Louis XV d'avoir joué le rôle de médiateur lors de la signature en 1739 du traité de paix de Belgrade entre l'Empire ottoman et les Habsbourg. Parti de Constantinople (actuellement Istanbul) le 2 août, l'ambassadeur arrive à Toulon le 17 septembre, à Valence le 17 novembre⁵, à Lyon le 20 novembre où il séjourne jusqu'au 26, d'où il partit à 8 heures pour aller coucher à Villefranche⁶. Depuis le 5 novembre le consulat a reçu des instructions très précises du ministre de la guerre, M. Breteuil, pour l'accueil de l'ambassadeur de la Porte et les honneurs à lui rendre. Arrivé à Paris le 16 décembre, il est reçu en audience par Louis XV à Versailles le 10 janvier 1742. La suite de son voyage est racontée dans un numéro de la publication *Mercure de France : Il partit de Paris le 30 juin et reçût partout les mêmes honneurs qu'on lui avait rendu sur sa route, en allant de Toulon à Paris, mais principalement à Lyon, puis à Aix & à Marseille où il arriva le 16 juillet⁷*. Il n'est pas fait mention dans les actes consulaires de son passage ou séjour à Lyon sur le trajet retour. Lyon et Villefranche-sur-Saône accueillirent probablement par trois fois Saïd Effendi, ambassadeur de la Sublime Porte.

Séjour à Lyon des ambassadeurs indiens du 3 au 7 juillet 1788

Le séjour lyonnais des ambassadeurs indiens fait l'objet le 8 juillet 1788, le lendemain de leur départ pour Fontainebleau, d'un procès-verbal rédigé par Louis de Tolozan, le dernier des prévôts des marchands de la ville et intitulé : *Relation de l'arrivée et du séjour à Lyon des ambassadeurs indiens envoyés en France par le nabab Tipoo-Saïb*⁸. Ce procès-verbal est transcrit ici in extenso et annoté.

Les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, informés par les nouvelles publiques de l'arrivée à Toulon des ambassadeurs du Nabab Typoo-Saïb, souverain de plusieurs royaumes dans la presqu'isle de l'Inde, & qu'ils devaient passer & séjourner en cette ville pour se rendre à la Cour ; mais n'ayant reçu aucun ordre ni invitation des ministres du Roi ni de la part du gouvernement pour la réception à faire à ces ambassadeurs à leur passage en cette ville ils avaient déterminés de s'en rapporter entièrement aux soins & aux précautions que M. le prévôt des marchands y exerçant le commandement jugerait convenable de prendre, soit pour le moment de l'entrée de ces ambassadeurs dans la ville, soit pour leur rendre agréable le tems qu'ils y séjourneraient, soit enfin pour le moment où ils en sortiraient pour continuer leur route.

Considérant cependant qu'il pourrait être intéressant de conserver à la postérité le souvenir de cette ambassade comme un évènement rare et extraordinaire, mesdits sieurs, après avoir ouï Marie-Pierre Prost, chevalier, avocat et procureur général de cette ville & communauté, ont arrêté que le détail des soins que M. le prévôt des marchands s'est donné & les précautions qu'il a prises soit lors de l'entrée en cette ville de ces ambassadeurs, pendant leur séjour & lors de leur départ, seraient consignés dans les registres des actes consulaires de cette ville et qu'à cet effet le journal ou procès-verbal que mondit sieur le prévôt des marchands en avait fait rédiger serait transcrit à la suite du présent arrêté : suit la teneur dudit procès verbal.

Détails sur l'arrivée et le séjour à Lyon de LL. EE. [Leurs Excellences] Mohammed-Durvesh-Kan, Akbar-Aly-Khan et Mohammed-Olchman-Khan, ambassadeurs envoyés en France du Nabab Typoo-Saïb fils & successeur d'Ayder-Aly-Khan souverain de la soubabie⁹ de Seirra & des royaumes de Maïssour [Mysore], Canara, Calicut, Bisnagar & Elavancor, dans la presqu'isle de l'Inde ; ces ambassadeurs se rendant à Paris sous la conduite de M. Monneron¹⁰ commandant de la corvette du Roi L'Aurore qui les avait amenés des Indes et débarqués à Toulon, & de M. de Piveront de Morlat¹¹ que le gouvernement avait envoyé au devant de LL. EE. pour veiller à ce qu'elles fussent convenablement honorées & traitées pendant leur route.

M. Tolozan de Montfort, prévôt des marchands chargé du commandement de la ville, n'ayant reçu aucun avis direct de la marche des ambassadeurs ni aucune espèce d'ordre de la Cour, sur la nature de l'honneur que le Roi entendait qui leur fussent rendus ou sur autre point qui entrait à LL. EE. prit diverses mesures pour être informé du jour où elles arriveraient à Lyon. Il fut successivement instruit que les ambassadeurs étaient partis le 28 juin



L'ambassadeur Muhamed Dervish Khan
Élisabeth Louise Vigée Lebrun (1745-1842)

d'Avignon, qu'ils allaient à petite journée ne marchant à peu près que depuis 10 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, qu'ils avaient couché le 1^{er} juillet à Saint-Vallier et le 2 à Vienne & qu'ils devaient partir le 3 de cette dernière ville sous l'escorte de la maréchaussée, pour arriver dans l'après-midi à Lyon de 18 à 20 [heures]. D'après cette connaissance de la marche des ambassadeurs, M. le prévôt des marchands fit les dispositions que leur prochaine arrivée dans la ville lui parut nécessiter. En conséquence deux brigades de la maréchaussée à la résidence de Lyon furent placées à la porte de la Guillotière pour y remplacer celle de Vienne au moment de l'arrivée des ambassadeurs et les escorter dans la ville jusqu'au logement qui leur avait été préparé à l'hôtel de la Croix de Malte : cet hôtel a trois entrées principales, l'une sur la place de Louis-le-Grand [actuelle place Bellecour], une autre sur la rue du Peyrat [act. rue Saint Exupéry], la troisième sur la rue de l' Arsenal [act. quai Tilsitt]. Il fut pourvu à la garde de ces portes par des détachements d'infanterie de la Compagnie du Guet, à l'effet d'empêcher qu'il ne se jetât trop de monde dans l'hôtel jusqu'au moment de l'arrivée des ambassadeurs & que leur équipages fussent en sûreté. La Compagnie Franche détachée du régiment lyonnais et déposée à la garde des portes de la ville, fut placée sur le pont de la Guillotière ; elle était soutenue en devant de la ville, aux abords du pont, par des détachements de la compagnie des Arquebusiers et de celle du Guet, le reste de cette dernière compagnie, ainsi que sa cavalerie, étaient disposés de manière à prévenir tous les accidents auxquels les engorgements du peuple pouvaient donner lieu. Une garde d'honneur de 50 hommes de bourgeoisie vêtue uniformément, commandé par ses officiers, & ayant

un drapeau de couleur, était postée au devant de l'hôtel de la Croix de Malte, place Louis-le-Grand, et attendait les ambassadeurs. Douze boîtes au défaut de canon étaient préparées auprès de l'hôtel pour être tirées au moment de l'arrivée des ambassadeurs & les saluer.

À 6 heures et demie de l'après-midi du même jour **jeudi 3 juillet** LL. EE. placées ainsi que les personnes de leur suite dans diverses voitures entrèrent à Lyon au bruit du tambour & des instruments militaires, & aux acclamations d'un peuple immense accouru sur leur passage. Elles suivirent la rue de la Barre et entrèrent dans la place de Louis-le-Grand d'où elles se rendirent à leur hôtel où la maréchaussée les quitta. Le quartier de bourgeoisie de la place de Louis-le-Grand qui fournissait la garde d'honneur, rendit à leurs excellences les honneurs militaires ; les boîtes furent tirées & le public témoigna par de nouveaux & de très vifs applaudissements le plaisir que lui causait l'arrivée des LL. EE. qui de leur côté annoncèrent par leur gestes être très sensibles au bon accueil qu'elles recevaient. Elles firent remercier la garde et la prier de se retirer, mais la bourgeoisie montra le plus vif désir de pouvoir exclusivement à la sûreté de leurs personnes & de tout ce qui leur appartenait pendant la durée de leur séjour à Lyon : M. le prévôt des marchands permit en conséquence que la garde restât, qu'elle fut successivement relevée par un autre quartier, & que les factionnaires du guet postés dans l'intérieur de l'hôtel pour la sûreté des équipages, rejoignissent leur compagnie. Aussitôt que M. le prévôt des marchands fut informé de l'arrivée à Lyon des ambassadeurs, il se transporta à leur hôtel avec les officiers de l'État-major, pour les complimenter, prendre leurs ordres & leur offrir tout ce qui pouvait dépendre de lui : MM. les officiers du régiment d'infanterie du Piémont, de passage en cette ville & qui avait diné chez lui, demandèrent à l'accompagner dans cette visite, il les présenta à LL. EE.

Le lendemain matin **vendredi 4**, M. le prévôt des marchands envoya quatre corbeilles des plus beaux fruits de la saison aux ambassadeurs à qui ils parurent faire beaucoup de plaisir. À 11 heures il alla leur faire visite accompagné d'un bon nombre d'officiers de la garde et milice bourgeoise ayant à leur tête M. Berruyer aîné, capitaine-colonel du quartier de la place Confort [actuelle place des Jacobins]. M. le prévôt des marchands présenta ces MM. à LL. EE. Les ambassadeurs ayant témoigné le désir de voir des manufactures ou étoffes de Lyon, M. le prévôt des marchands les conduisit chez M. Desvignes pour voir dorer des lingots et ensuite chez M. Pernon¹² fabricant de meubles pour le service de la Cour, & de diverses autres étoffes de goût ; tout ce que ce fabricant trouva de beau fut mis sous leurs yeux.

L'après-midi vers les 4 heures MM. Fayolle l'aîné & Imbert Colomès, 2^e et 3^e échevins & M. Prost de Grange Blanche, avocat du Roi & procureur général de la ville, se rendirent en députation au nom du consulat auprès des ambassadeurs : M. Fayolle, portant la parole, complimenta LL. EE. au nom du corps municipal.

À 5 heures LL. EE. honorèrent M. le prévôt des marchands de leur visite ; il se trouva chez lui une nombreuse société de personnes choisies de l'un & de l'autre sexe ; LL. EE. firent à tout le monde l'accueil le plus gracieux, elles acceptèrent quelques rafraîchissements, elles remarquèrent avec attention et attendrissement deux bustes en marbre qu'on leur fit connaître être ceux du Roi et de la Reine ; elles se portèrent sur le balcon de l'hôtel de M. le prévôt des marchands, y reçurent de la part du peuple qui s'était rendu avec affluence sur la terrasse & sur les quais, des applaudissements vifs et réitérés qui parurent les flatter infiniment, y jouirent pendant quelques temps de la beauté du coup d'œil & se rendirent ensuite dans la



Archirolly Kan deuxième ambassadeur



Mahomet Olehman troisième ambassadeur

voiture de M. le prévôt des marchands à la Comédie où l'on avait préparé l'opéra-comique de la Mélomanie & un ballet héroïque en trois actes, à grand spectacle, intitulée Ætius & ulvie : avant de sortir de chez M. le prévôt des marchands LL. EE. acceptèrent un plan qu'il leur offrit de la ville de Lyon vue du coteau de Fourvière ainsi que la gravure de la statue équestre de Louis XIV érigée sur la place de Louis-le-Grand.

À la Comédie LL. EE. furent placées sur un très grand sofa sur le devant de l'amphithéâtre ; Aga-Saheb fils du 2nd ambassadeur, Ghoula-Saheb neveu du 3^e, quelques personnes de leur suite & les officiers du Roi qui les accompagnaient étaient placés, savoir les deux premiers sur des fauteuils & les autres sur des chaises à quelques distance du sofa. M. l'intendant qui s'était rendu chez M. le prévôt des marchands pendant la visite des ambassadeurs, occupait un fauteuil à côté du premier, ces deux fauteuils joignant le sofa. Les autres places de l'amphithéâtre qui avaient été gardées jusqu'au moment de l'arrivée de LL. EE. étaient en grande partie occupées par les officiers du régiment d'infanterie d'Enguien arrivés ce même jour à Lyon & que M. le prévôt des marchands avait auparavant présentés à LL. EE. dans leur hôtel, & par des citoyens recommandables. Un tapis de velours bordé d'un large galon d'or, était tendu au devant de l'amphithéâtre ; un très gros lustre était placé au dessus, tous les corridors par où LL. EE. devaient passer étaient éclairés de bougies. Le public qui garnissait complètement le spectacle réitéra ses applaudissements lors de l'arrivée & de la sortie de LL. EE. qui témoignèrent leurs remerciements par leurs saluts & leurs gestes.

Le **samedi 5** au matin, M. le prévôt des marchands alla visiter LL. EE. l'après-midi il retourna auprès d'elles & les accompagna dans la visite qu'elles firent de la bibliothèque du Grand Collège de l'hôtel de ville d'où elles se rendirent après dans la salle des spectacles où il y avait bal paré. L'assemblée était aussi brillante, nombreuse & bien composée qu'il était possible d'espérer. La salle parfaitement bien décorée & éclairée & la beauté du spectacle parut faire plaisir à LL. EE. qui se retirèrent vers les 8 heures.

Le **dimanche 6** au matin M. le prévôt des marchands envoya à LL. EE. divers présents en glaces & corbeilles de fruits. L'après-midi entre « 3 & 4 heures elles allèrent faire une visite à M. Terray, intendant, chez qui M. le prévôt des marchands se trouvait ; après quoi elles montèrent dans la voiture de M. le prévôt des marchands et se rendirent aux Brotteaux ; Aga-Saheb et Ghoulamy-Saheb prirent place dans la voiture de M. l'intendant.

M. le prévôt des marchands avait pris les meilleures mesures pour la sûreté de la marche. Indépendamment d'un détachement de cavalerie du guet qui les a constamment escortés pendant leur séjour à Lyon dans toutes les cours et promenades qu'elles ont faites dans l'intérieur de la ville, à l'effet d'empêcher que l'extrême affluence du peuple qui se portait sur leurs pas ne leur devint trop incommode, & qu'il n'arrivât quelque accident, la compagnie des arquebusiers avait été placée aux abords du pont St-Clair du côté de la ville a dans la longueur de ce pont pour empêcher tout engorgement d'hommes et de voitures. La Compagnie Franche fut placée à l'autre extrémité du pont du côté



Louis Tolozan de Montfort
prévôt des marchands
de la ville de Lyon

des Brotteaux. La maréchaussée attendait LL. EE. dans ce dernier emplacement et se rangea autour des voitures immédiatement après leur sortie du pont.

Dans cet ordre LL. EE. après avoir joui de la beauté de la promenade & du coup d'œil brillant et varié qu'elle offrait, se rendirent dans la maison du sieur Antonio Spréfico¹³ située aux Brotteaux ; une société distinguée et nombreuse s'y était à l'avance rendue ; une forte garde de la Compagnie Franche commandée par ses officiers y était postée, & l'on s'y était disposé à lancer trois ballons aérostatiques de la hauteur d'environ 25 pieds, construits en papier à Annonay & apportés de cette ville par M. de Monneron¹⁰ : les dispositions pour le départ de ces ballons étaient dirigées par le sieur Fontaine, l'un des aéronautes qui montèrent le grand ballon Montgolfier au mois de janvier 1784¹⁴.

LL. EE. furent introduites dans la maison Antonio au travers de la garde & avec les honneurs militaires, aussitôt qu'elles eurent pris place, l'un des ballons fut lancé, mais à l'instant de son ascension il s'accrocha à l'un des coins du toit de la maison ; le feu du réchaud se communiqua au ballon qui, déchiré et à demi-brulé tomba à terre où il fut bientôt consumé. Un second ballon fut aussitôt placé sur l'estrade, il ne tarda pas à être enflé ; son succès fut complet & après une ascension jusqu'à une très grande hauteur & d'une durée de 22 minutes, il alla tomber dans la paroisse de Villeurbanne en Dauphiné. Ce spectacle parut plaire à LL. EE. il était en outre embelli par une affluence extraordinaire de peuple qui garnissait le vaste terrain des Brotteaux & qui à diverses reprises applaudit très vivement à la présence de LL. EE. M. le prévôt des marchands ne crut pas devoir permettre que le 3^e ballon fût lancé, de peur qu'il ne tombât dans quelque champ de bled ou sur quelque amas de gerbes et ne les incendiât.

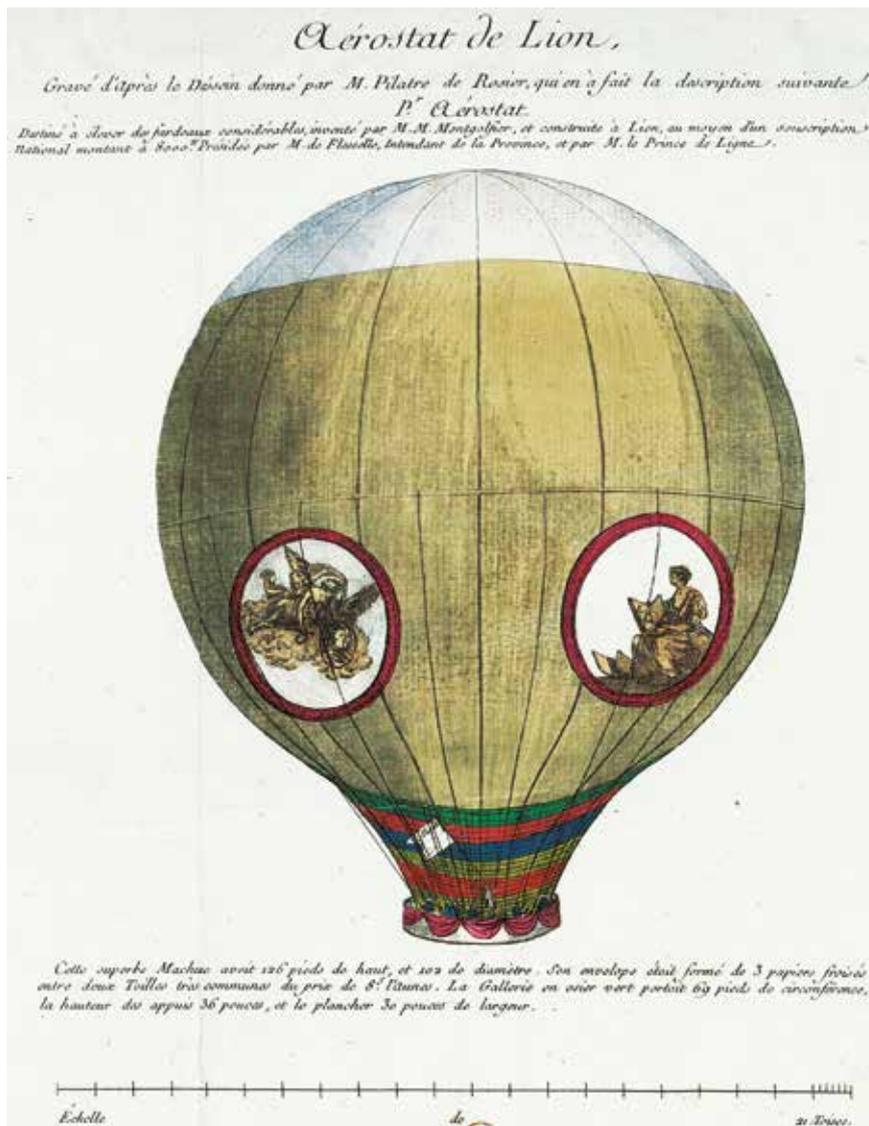
LL. EE. au sortie des Brotteaux furent conduites dans le même ordre à la Comédie où l'on donna une représentation de Rose & Colas, Annette & Lubin, & d'un grand ballet, spectacle qu'elles avaient demandé : dans les deux opéras-comiques la dame Dugazon pensionnaire du Roi, 1^{ère} actrice de la comédie italienne de Paris, remplit les rôles de son emploi.

Le jour du **lundi 7** ayant été fixé pour le départ des ambassadeurs, M. le prévôt des marchands fit les dispositions nécessaires pour la sûreté & les honneurs de leur marche dans l'intérieur de la ville jusque à la porte de Vaize par où ils devaient sortir pour continuer leur route jusqu'à Paris, passant par le Bourbonnais. En conséquence vingt cavaliers du Guet commandés par le chevalier et

lieutenant eurent ordre d'aller prendre LL. EE. à leur hôtel & de les escorter jusqu'à la première barrière du pont d'Alincourt [ou pont de Serin, pont de bois emporté lors du dégel de la Saône le 14 janvier 1789] en face des casernes de l'Abondance où ils s'arrêteraient ; le cortège passant le long du quai du Rhône par la place des Terreaux et le quai de St-Vincent. Quarante hommes de l'infanterie du Guet commandés par le sous-lieutenant en premier, furent placés sur le pont d'Alincourt à l'effet d'y empêcher tout engorgement d'hommes et de voitures. La Compagnie Franche commandée par ses officiers fut postée sur la place, entre la sortie du pont & la porte de Vaize, pour rendre à LL. EE. au moment de leur passage les honneurs militaires. Douze boîtes furent placées dans le même endroit pour être tirées lors du passage de LL. EE. & les saluer à leur sortie de la ville. Enfin la maréchaussée prit poste en dehors de la porte de Vaize pour se ranger autour des voitures de LL. EE. à l'instant de leur sortie & les escorter jusqu'à L'Arbresle où elles devaient coucher : là une autre brigade devait relever celle de Lyon et successivement dans toute l'étendue de la Généralité. Toutes ces mesures furent exécutées avec l'ordre, la précision & l'harmonie désirable.

À 1 heure après-midi du même jour, M. le prévôt des marchands se rendit à l'hôtel des ambassadeurs, leur présenta ses hommages & les remercia de l'honneur qu'ils avaient fait à cette ville, leur souhaita un bon voyage & prit congé d'eux : il reçut les remerciements les plus affectueux exprimés tant par leurs gestes que par la bouche de Mouhamed Assard-Oullah, interprète du Roi à l'Isle de France chargé des fonctions d'interprète de l'ambassade. Le public se porta en foule sur le passage de LL. EE. et leur renouvela ses acclamations auxquelles elles se montrèrent à l'ordinaire très sensibles & à deux heures LL. EE. sortirent de la ville.

M. le prévôt des marchands n'a reçu aucune espèce d'ordre de la Cour relativement aux ambassadeurs indiens ; il a rendu compte à M. le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État ayant le département de Lyon & à M. le duc de Villeroy [Gabriel Louis François de Neufville de Villeroy (1731-1794)], gouverneur, par deux lettres des 4 & 8 juillet de leur arrivée, de leur séjour et de leur départ, ainsi que de tout ce qu'il avait du devoir faire en cette occurrence. M. le baron de Breteuil et M. le duc de Villeroy lui ont répondu que tout ce qui avait été fait leur paraissait convenable & qu'ils ne pouvaient qu'y applaudir.



Dont acte du tout a été rédigé le présent procès-verbal, à Lyon, le dit jour 8 juillet 1788. Signé : Messire Louis Tolozan de Montfort, chevalier, prévôt des marchands, nobles Jean-Marie Ravier, avocat en parlement & aux Cours de Lyon, Claude-François Fayolle l'aîné, Jacques Imbert Colomès, Joseph Steinman, échevins de Lyon.

Le séjour lyonnais des ambassadeurs indiens se termine donc le 7 juillet 1788. Le lendemain leur cortège prendra la direction de Versailles où ils seront reçus par le roi Louis XVI le 13 août. Malheureusement pour eux leur visite se déroule à une époque agitée de l'histoire de France. Exactement un mois auparavant, les Grenoblois se sont insurgés lors de la journée des Tuiles et le 21 juillet les états-généraux de la province du Dauphiné se réuniront au château de Vizille. Louis XVI prêterait-il assez d'attention à leur venue en France ?

Notes

- ¹ AD69, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, BMS 1788, coll. communale, vue 25/25.
- ² Gazette de France 1788, BnF-Gallica.
- ³ Saïd Effendi ambassadeur de la Porte ottomane de passage à Villefranche, par Patrick Martin. Paru dans *Généalogie & Histoire* n°184, p. 36.
- ⁴ Archives municipales de Lyon, actes consulaires 1721, BB 284 vues 79-80 et 104/150.
- ⁵ Les Annales de Michel Forest sur ce qui s'est passé de plus remarquable à Valence depuis 1736 jusqu'en 1784, Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 14 (1879), BnF-Gallica.
- ⁶ Archives municipales de Lyon, actes consulaires 1741, BB 306.
- ⁷ Suite de l'ambassade solennelle de la Porte Ottomane à la Cour de France, *Mercur de France*, décembre 1743. BnF-Gallica.
- ⁸ Procès-verbal du passage à Lyon des ambassadeurs indiens, Archives municipales de Lyon, BB 348, vues 54-59/83.
- ⁹ L'Empire moghol était composé d'une vingtaine de soubabies (id. provinces, ex. Deccan), elles-mêmes divisées en nababies (id. départements).
- ¹⁰ Pierre Antoine Monneron (1747-1801), né à Annonay, négociant, banquier, député du Tiers-État en 1789 comme ses frères Claude Ange et Louis, ami et correspondant d'Étienne de Montgolfier.
- ¹¹ André Christophe Louis Piveron de Morlat (1745-1813), procureur général au Conseil supérieur de Pondichéry, ambassadeur de France auprès d'Haidar-Ali.
- ¹² Probablement Claude Camille Pierre Étienne Pernon (1753-1808), marchand-fabricant de soie, fournisseur de la Cour de France de 1784 à 1792.
- ¹³ Antonio ou Cyr Antoine Spreafico, marchand limonadier aux Brotteaux originaire de Milan. Sa femme, Marie Rose Decombe, meurt à Lyon par. Saint-Pierre Saint-Saturnin le 20.10.1788 à 41 ans des suites de sa 25^e couche en 24 ans et 9 mois de mariage. 15 enfants sont vivants à son décès (*Journal de Lyon*, 1788, Google Livres).
- ¹⁴ Voir la brève rédigée par Raymond Bargillat : « Une montgolfière à Lyon en 1784 », revue *Généalogie & Histoire*, n°175, p. 21 (2018) et le rapport fait à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon sur l'expérience de l'aérostat faite le 19 janvier 1784 (BnF-Gallica). Hauteur : 60-130 pieds, diamètre : 40-100 pieds, 7 « argonautes » à bord du *Flesselles* dont Joseph de Montgolfier et Pilâtre de Rozier, 100 000 spectateurs aux Brotteaux, vol de 7 minutes avant sa chute brutale. Nouvelle ascension aux Brotteaux le 24 juin 1784 en présence du roi Gustave III de Suède du ballon baptisé *Le Gustave* (61 pieds de diamètre, vol de 45 minutes) avec à bord la première femme aéronaute de l'histoire, Élisabeth Estieux mariée avec Claude Tible à Lyon par. Saint-Nizier le 12.01.1772 (AM Lyon, vue 8/253).

T40404-1

Au Génie couronné

relevé par Patrick Martin - CdR

Le Sieur Petrachy, herboriste & parfumeur, rue Clermont, au Génie couronné, vient de faire des découvertes utiles, en composant un élixir ou essence de savon pour la barbe ; une pommade pour le teint ; une huile d'anis, & une pommade pour faire croître les cheveux. L'essence de savon pour la barbe a la propriété de rendre le poil plus souple & plus facile & recevoir les impressions du rasoir, qui coupe par ce moyen avec plus de promptitude, glisse légèrement sur la peau, & ne cause pas la moindre douleur. La pommade pour le teint est d'une blancheur éclatante : elle ne rancit point, ne contient aucune préparation de plomb ni de bismuth, & est enfin aussi propre à adoucir la peau qu'à l'embellir. L'huile d'anis, forme la liqueur la plus agréable. Ni l'anis, ni l'esprit de vin, ni le sucre, ni aucun autre ingrédient n'y dominant : elle fait enfin éprouver au palais une sensation des plus délicieuses, sans trop réchauffer & sans laisser après un goût désagréable. La pommade pour faire croître les cheveux n'a pas besoin d'éloges ; l'expérience seule peut en prouver l'efficacité, & on ne la recommande qu'après l'avoir vu réussir avec succès. Le sieur Petrachy est d'ailleurs fourni de tout ce qui est nécessaire à la toilette des dames, aux tables des grands seigneurs. La botanique fait encore sa principale étude ; il a par conséquent chez lui les plantes les mieux conservées, & les plus propres à satisfaire les désirs des médecins.*

Source : Affiches de Lyon du 17 juillet 1771

* Probablement Antoine Marie PETRACHY « botaniste demeurant depuis une année rue des Trois Maries paroisse de Sainte-Croix, fils de François Antoine maître de poste de la ville de Rhone (?) lac Major dans le Milanais » qui se marie à Lyon Sainte-Croix le 07.01.1767 (relevés SGLB).

■ 185 018 - BOUCHON

Rech. rég. Rhône-Alpes, asc., °, †, x, BOUCHON Antoinette (1680-1750).

Roger Brouchud - Q41279

■ 185 019 - BOUDAREL / JURINE

Rech. rég. Saint-Victor-de-Malescours (43), et env., asc., °, †, x, Claude BOUDAREL et Marie JURINE ; d'où Jean, x Jonzieux (42) 28.06.1632 Guillauma MATHEVET ; Antoine, x Firminy (42) 16.08.1633 Louise COLOMBIER.

Nicole Goutelle - Q41295

■ 185 020 - BOURBON / LAROCHE

Rech. rég. Grenoble (38), asc., °, †, x, François BOURBON et Jeanne LAROCHE, † av. 1765 ; d'où Gilbert BOURBON, marchand coutelier de Grenoble (Saint-Louis), x Grenoble (Saint-Hugues) 08.01.1765 Marguerite BOUCHE

Thierry Jarrosson - Q41363

■ 185 021 - BRUNEL / LAPORTE

Rech. rég. Auroux (48), asc., °, †, x, Gabriel BRUNEL et Catherine LAPORTE ; d'où Jeanne, y x 00.02.1731 Pierre AVENTURIER.

Marie-Louise Pol - Q41340

■ 185 022 - BRUNEL / SANEL

Rech. rég. Saint-Jeures (43), asc., °, †, x, Jacques BRUNEL et Magdeleine SANEL ; d'où Nicolas, y x 24.09.1668 Magdeleine ROCHE.

Élisabeth Guillen - Q41336

■ 185 023 - BÉRARD / FRÈRE

Rech. rég. Lyon (69), Grenoble (38), °, †, Joseph BÉRARD, sieur de Montsornin, fs Barthélemy et Jeanne ALBRAND des BRUYÈRES, x Lyon 27.09.1741 Anne Georgette FRÈRE.

NB : je n'ai pas réussi à savoir où se trouvait le lieu de Montsornin.

Hubert Billioud - Q41289

■ 185 024 - BÉRARD / FRÈRE

Rech. rég. Lyon (69), Grenoble (38), †, Anne Georgette FRÈRE, ° Saint-André-d'Huiriat (01) 31.08.1698, x Lyon 27.09.1741 Joseph BÉRARD, sieur de Montsornin.

Hubert Billioud - Q41290

■ 185 025 - CHASSAFEYRE / BLANQUET

Rech. rég. Chanaleilles (43), asc., °, †, x, Pierre CHASSAFEYRE et Catherine BLANQUET ; d'où Marie, y x 01.08.1667 Jacques MICHEL.

Marie-Louise Pol - Q41341

■ 185 026 - CHATAGNON / BOSSU FAYOLLE

Rech. rég. (42), copie cm. not. Zacharie Allard 15.01.1510, Jean CHATAGNON et Jeanne BOSSU FAYOLLE.

Nicole Goutelle - Q41302

Au bout du monde

relevé par P.Martin - CdR

Il se présente pour domestique, seulement pour accompagner un voyageur, le menât-il au bout du monde, un garçon qui sait très bien raser, accommoder [la perruque], qui est très au fait de tout ce qui concerne les voyages, qui sait parfaitement les langues allemande & française, enfin qui depuis dix ans ne fait que ce métier-là : s'adresser au Bureau d'avis.

Un jeune garçon de seize ans, qui entend le service, qui sait raser & accommoder les cheveux, qui parle & écrit l'allemand, quoique français, & qui est d'une jolie physionomie, désirerait se placer en qualité de domestique, soit dans quelque maison bourgeoise, soit pour suivre un voyageur. Il est muni de très bons certificats : s'adresser au Sieur Thomas, aubergiste du Parc.

Source : Affiches de Lyon, 12 et 19 juin 1765.
P40158

■ 185 027 - CHAVAND / MONTERRAD

Rech. Rég. Montluel (01), † Anne CHAVAND, ° Montluel (01) 16.01.1708, x Dagneux (01) 15.01.1732, Alexandre Monterrad, ° St-Laurent / Saône (01) 24.11.1707, † Montluel (01) 11.03.1753.

Hubert Billioud - Q41327

■ 185 028 - CHAZAL / CHAZAL

Rech. rég. Saint-Alban-sur-Limagnole (48), asc., °, †, x, Pierre CHAZAL et Jeanne CHAZAL ; d'où Jean, y x 05.02.1727 Jeanne TUFFERY.

Marie-Louise Pol - Q41342

■ 185 029 - CHAZOTTIER

Rech. rég. Lyon (69), °, †, Hélène CHAZOTTIER, x Lyon (Saint-Paul) 29.01.1774 Joseph-Marie MONTERRAD, ° Bâgé-le-Châtel (01) 13.05.1747, † La Guillotière (69) 27.08.1824.

Hubert Billioud - Q41293

■ 185 030 - COCT

Rech. rég. Grenoble (38), fiefs du « Vernay » et de « Fleuretères ». Ils ont appartenu à la famille COCT aux XVI^e et XVII^e siècles. Philippe COCT, sieur du Vernay peu après 1600, Jean, Urbain et Félix COCT sont dits sieurs de Fleuretères entre 1580 et 1640.

Laurent Lamotte - Q41294

■ 185 031 - COFFY / BASTIDE

Rech. rég. Auroux (48), asc., °, †, x, Claude COFFY et Marianne BASTIDE ; d'où Marie, y x 27.05.1788 Claude PAGES.

Marie-Louise Pol - Q41343

■ 185 032 - COQUE / CROIX (CROIZAT)

Rech. rég. Courtenay (38), ou Nord-Isère, x, cm. av. 1756, asc., François COQUE, ° 1700 ca, † Courtenay 28.02.1778, x Marie CROIX, y † 28.03.1794 ; d'où Marguerite, y ° 31.08.1755, y x Benoît CHATELARD.

Marie CROIX est la mention figurant dans l'acte de mariage de sa fille. Auparavant, elle est appelée Françoise CROIZAT en 1755, CRUIT en 1761, CROTTE en 1765 ! Dans son acte de décès, on lit « Françoise CRUÉ vve François COQUAZ ».

Raymond Bargillat - Q41310

■ 185 033 - DUFEU / PERIER

Rech. rég. Meyssiez (38), x 29.04.1670 François DUFEU et Marie PERIER (CGD n° M1543185). Sur le registre 1670-1673 (9NUM2/4E 586/3A5), l'acte ne se trouve pas, y-a-t-il une erreur ?

Jacques Coupaye - Q41319

■ 185 034 - DUGAY / GAGNIERE

Louis DUGAY x Saint-Romain (63) 22.08.1769 Magdeleine GAGNIERE ; (relevé effectué par le CGHAV, n° d'enreg. : 306070), acte sans filiation.

L'année 1769 est absente (?) des numérisations visibles aux AD (NMD collection départementale). Y aurait-t-il une personne qui aurait cet acte en archive, ou la possibilité d'aller en mairie pour faire une photo numérique ?

L'acte de mariage fera peut-être apparaître des témoins permettant de confirmer une asc. supposée.

Évelyne Bénac - Q41362

■ 185 035 - DUMAINE / BONJOUR

Rech. rég. Saint-Romain-en-Jarez (42) et environs, copie du x 15.01.1631 Claude DUMAINE et Étienne BONJOUR.

Nicole Goutelle - Q41301

■ 185 036 - DUPASQUIER / BONNARD

Rech. rég. secteur Yenne (73) ou Lyon (69), °, †, x av. 1852, François Claude Raoul DUPASQUIER, capitaine au 35^e Régiment de ligne, domicilié à Lyon, 1, rue du Tunnel, et Henriette Mélanie BONNARD, âgée de 22 ans en 1875 ; il est cité lors du x Lyon 5^e arr. 19.03.1875 de sa fa Laure Joséphine Marie Gasparine DUPASQUIER.

Georges Richard - Q41311

Ndlr : incohérence entre l'âge de 22 ans et l'année 1875

■ 185 037 - ESPANEL / GLEYZON

Rech. rég. Goudet (43), asc., °, †, x Goudet 07.10.1820, Jean Baptiste ESPANEL et Anne Marie GLEYZON.

Paule Moulard - Q41275

■ 185 038 - FRÈRE / FAURE de LA BERTRANNIÈRE

Rech. rég. Lyon (69), Pélussin (42), †, Jean Baptiste FRÈRE, ° Saint-André-d'Huiriat (01) 17.02.1702, x Lyon 30.09.1749 Jeanne FAURE de LA BERTRANNIÈRE.

Hubert Billioud - Q41291

■ **185 039 - FRÈRE / FAURE de LA BERTRANNIÈRE**

Rech. rég. Lyon (69), Pélussin (42), °, Jeanne FAURE de LA BERTRANNIÈRE, † Lyon 26.04.1773, fa Hector et Anne BARBIER, x Lyon 30.09.1749 Jean Baptiste FRÈRE.

Hubert Billioud - Q41292

■ **185 040 - GALONNAIRE / CARROT**

Rech. rég. Retournac (43), Dunières (43), asc., °, †, x avant 1744, Gabriel GALONNAIRE (GARONNAIRE), † Dunières 01.1770 à 45 ans, et Jeanne CARROT.

Paule Moulard - Q41272

■ **185 041 - GAYDON / DONDAIN**

Rech. rég. Chaussan (69), asc., °, †, x, Maurice GAYDON et Jeanne DONDAIN ; d'où Jeanne, y ° 1662 ca, x Antoine DUMAS.

Victorine Moléro-Séon - Q41347

■ **185 042 - GRANGIER / COROMPT**

Rech. rég. Doizieux (42), copie du cm. 04.02.1586 Benoît GRANGIER et Jeanne COROMPT.

Nicole Goutelle - Q41300

■ **185 043 - GUILLERMOZ de la FOREST / FERRAND**

Rech. généalogie sérieuse (avec sources), x 1550 ca, Françoise FERRAND dit TESTE x François GUILLERMOZ de la FOREST, de Veyrins (38).

André Devaux - Q41326

■ **185 044 - MANTELIN / NICOLAS**

Rech. rég. Ville-sous-Anjou (38), asc., °, †, x 1685 ca, cm., Louis MANTELIN et Isabeau NICOLAS ; d'où Pierre (1686-1749), x Ville-sous-Anjou 22.02.1707 Anne Marguerite SURREL.

Denis Serve - Q41314

■ **185 045 - MAREY / BARRIER**

Rech. rég. Craponnes-sur-Arzon (43), asc., °, †, x, Vital Henri MAREY, cultivateur, et Agnès BARRIER, † Craponnes 24.04.1831.

Paule Moulard - Q41271

Grand prématuré à Amplepuis

relevé par P. Martin - CdR

Le vingt-cinquième d'avril 1766, demoiselle Jeanne Elie Perrin, femme de sr Jean Marie Goutalier, étant décédée enceinte d'environ cinq mois, elle a été ouverte par sr Jean Vincent, chirurgien, dud lieu, en présence de Mr Derostain, médecin de Roanne. Son enfant s'étant trouvé vivant, il a été ondoyé par Mr Detour, vicaire dud. Amplepuis et étant décédé, il a été inhumé avec la mère.

Source : AD69, BMS Amplepuis, coll. communale, 1766, vues 13-14/31

P39492

Au voleur !

relevé par Robert Allier - CGD

Le 2 janvier 1637 a comparu Martin Reymonda, marchand revendeur de Moutier en Savoie parlant à hte Jehan Girard Gros dit de Villeneuve hoste à Grenoble, lui dit : le 31 décembre 1635 il venait de Savoie à Grenoble conduisant deux mulets chargés de fromages qu'il venait vendre en Dauphiné. Il s'arrête à Crolles pour montrer sa marchandise, parle avec un homme venant de Conflans à qui il confie un mulet jusqu'à Grenoble. S'étant retardé il couche à Montbonnot. Arrivé à Grenoble on lui dit que le mulet est chez Girard Gros avec les deux balles de fromages. Retrouve le mulet dans l'écurie et le somme de le lui rendre. Girard Gros reconnaît que l'homme de Conflans a recommandé le mulet poil noir au valet et monta souper au logis avec les hôtes ; le lendemain, il prit un fromage sous son bras qu'il emporta et dit qu'il allait à St Martin, emprunta 14 sols du valet et dit qu'il viendrait recoucher ou en tout cas vendredi matin. Girard Gros accepte de lâcher la mule en lui baillant caution. Hte Pierre Brun, md fromager rue St Laurent est caution ; Il ne faut pas être trop naïf.

Source : AD38 3E1089/4

P39479

■ **185 046 - MAREY / GARRUD**

Rech. rég. Craponnes-sur-Arzon (43), Saint-Pal-de-Chalencçon (43), asc., °, †, x, Henri MAREY (MARAIS) et Benoîte GARRUD, ° Craponnes 28.06.1748.

Paule Moulard - Q41270

■ **185 047 - MATHÉLIN / BARIER**

Rech. rég. Saint-Just-la-Pendue (42), x, Damien MATHÉLIN, fs Barthélémy MATHÉLIN et Antoinette COSTIER-COUTY, avec Jeanne BARIER, fa ?

Jacques Coupaye - Q41323

Ndlr : sans date, qui va répondre ?

■ **185 048 - MATHÉLIN / CHEVRIER**

Rech. dept. (42), x Jean MATHÉLIN et Jeanne Marie CHEVRIER, noté par diverses personnes soit 22 messidor an XIII, soit 21 floréal an XIII ; pas trouvé, ni à Violay (42), ni à Sainte-Colombe-sur-Gand (42), ni à Saint-Just-la-Pendue (42), mentionné par ces diverses personnes, mais trouvé noté sur les tables de Saint-Just-la-Pendue (page 4 / 6 de 1802-1812). Qui pourrait me donner la bonne réponse ? Merci.

Jacques Coupaye - Q41322

■ **185 049 - MATHÉLIN / VALFORT**

Rech. dept. (42), ° 1678 ca, Guillaume VALFORT, x. Jeanne MATHÉLIN ; les archives numériques de Saint-Just-la-Pendue sont manquantes entre 1675 et 1681.

Jacques Coupaye - Q41324

■ **185 050 - MAZENOD / RONCHARD**

Rech. rég. Saint-Christo-en-Jarez (42), asc., °, †, x, Claude MAZENOD et Claudine RONCHARD ; d'où Antoinette, y x 27.01.1705 Antoine GARDON.

Victorine Moléro-Séon - Q41348

■ **185 051 - MAZIN / BESSE**

Rech. rég. Saint-Martin-de-Fugères (43), asc., °, †, x, Pierre MAZIN et Marie BESSE.

Paule Moulard - Q41274

Ndlr : date approximative ?

■ **185 052 - MELEY / VELLOUX**

Rech. rég. Saint-Genis-Terrenoire (42), asc., °, †, x, Jean MELEY et Claudine VELLOUX ; d'où Jean, y x 16.01.1703 Jeanne PUIPIER.

Victorine Moléro-Séon - Q41349

■ **185 053 - MICHEL / NAUTON**

Rech. rég. Chanaleilles (43), asc., °, †, x, Vidal MICHEL et Marie NAUTON ; d'où Jacques, y x 01.08.1667 Marie CHASSAFÉYRE.

Marie-Louise Pol - Q41344

■ **185 054 - MILLION-ROUSSEAU / GOYBET**

Rech. rég. Morestel (38), x, Antoine MILLION-ROUSSEAU, ° secteur Yenne (73) 1831 et ? GOYBET, aussi de Yenne ; d'où Claude M-R., ° Lyon 22.09.1861, x Creys-Pusignieu (38) 09.11.1887 Marie Joséphine REY, y ° 01.01.1867, fa Joseph François Frédéric, aubergiste, et Marie Rosalie COLLET.

Georges Richard - Q41312

■ **185 055 - OBLLOTTE BIGOTERY / BARJAT**

Rech. rég. Saint-Just-en-Chevalet (42), asc., °, †, x, Just OBLLOTTE BIGOTERY, fs Pierre et Claudine CHASTRE, et Marguerite BARJAT (1560 - 1630 ca).

Roselyn Mazet - Q41328

■ **185 056 - OBLLOTTE / CHASTRE**

Rech. rég. Saint-Just-en-Chevalet (42), asc., °, †, x, Pierre OBLLOTTE fs Anthoine, x Claudine CHASTRE (1530 - 1610).

Roselyn Mazet - Q41329

■ **185 057 - PERIER**

Rech. Meyssiez (38), ° 03.03.1693 François PERIER, fs Jean et Florie SERCLERAT (CGD n° B689785). Sur le registre 1675-1713 (9NUM / 4E°586 / 6), l'acte ne se trouve pas, y-a-t-il une erreur ?

Jacques Coupaye - Q41318

Courrier des lecteurs

Positives ou négatives, nous attendons et apprécions toujours vos réactions qui corrigent certaines erreurs et contribuent à l'enrichissement de la revue. Nous y sommes très attentifs.

Noble Pierre Métaillier

Pour répondre à la question du courrier des lecteurs du numéro 184 de notre revue concernant « noble Pierre Métaillier » et après vérification sur la copie manuscrite du contrat de mariage de Denis de Salvaing de Boissieu conservée dans les archives du château de Sassenage (réf D21-1), il semble qu'il y a eu une erreur de lecture et que le témoin présent à ce contrat était Pierre Mitalier et non Métaillier, comme figure aussi Claude Mitalier de Manissy. Cette famille Mitalier figure d'ailleurs dans l'armorial de Dauphiné.

Pierre Pluchot - c41366

BASSET

J'ai lu avec intérêt l'article de Robert Allier sur les familles BASSET.

Mon épouse descend d'une Demoiselle Simonde BASSET, mariée le 25 septembre 1610 à Grenoble (paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean) avec Maître Georges MANGOT, notaire royal et capitaine châtelain du comté d'Entremont et de la Grande Chartreuse. Elle est la fille de feu Maître Jean BASSET, notaire royal de Grenoble, natif de La Tour-du-Pin.

Je n'ai pas réussi à établir le lien avec les familles BASSET étudiées par Robert Allier mais celui-ci est certain : en effet, lors du contrat de mariage du fils de Simonde BASSET, Claude MANGOT, celui-ci procède de l'avis de sa mère et de Noble André BASSET, seigneur de Saint-Nazaire, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Dauphiné, garde des sceaux de la chancellerie de Dauphiné. Le lien de parenté entre Simonde et André BASSET n'est pas mentionné dans le contrat. Quelqu'un saurait-il le préciser ?

Benoît Rochas - c41367

Isabeau de LA TOUR GOUVERNET

Je vous ai posé une question qui n'est pas parue dans votre numéro 184, sans doute reçue trop tard¹...

Il se trouve que j'ai trouvé la réponse à ma question mais je crois que cela mérite une publication sous une forme ou une autre dans notre revue. La question concernait une certaine Isabeau de la Tour, épouse de Jacques Sarrazin-Lagrange.

Elle est née vers 1610 et s'est mariée vers 1637. Cette Isabeau est mentionnée dans les centaines de pages sur

les généalogies des familles de Corps rédigées par Jean Gueydan et ses amis mais nulle trace de ses ancêtres.

Rien non plus dans l'excellent ouvrage de Georges Martin, la famille de la Tour du Pin.

J'avais donc posé la question à notre revue¹.

Je correspond régulièrement avec Cyril Royer, dont vous pouvez consulter l'excellent site

<http://generoyer.free.fr/>

Cyril est un lointain cousin : une branche de sa famille est de Corps, pays de mes ancêtres. Cyril a collaboré avec Jean Gueydan pour son excellent livre *Les Seigneurs du Beaumont* et il est un chercheur amateur infatigable. Il le démontre encore puisqu'il m'a adressé le texte de minutes² du notaire Moïse Achard de 1642.

Cyril Royer remarque :

Sont cités Jacques SARRAZIN, sa femme Isabeau de LA TOUR GOUVERNET et ses droits dotaux ainsi que Charles de LA TOUR GOUVERNET. La filiation est clairement attestée f° 135, cinquième ligne : ... *droits doctaux de lad. Damoysselle, Isabeau de La TOUR, sa fille naturelle.*

Habituellement les notaires utilisent plutôt l'expression *filie naturelle et légitime*. Donc il est vraisemblable qu'elle ne soit pas la fille de la femme de Charles de LA TOUR.

Quand au père, pour moi aucun doute c'est Charles I fils de René. Le texte parle de *haut et puissant seigneur Charles de LA TOUR seigneur de Gouvernet*.

Si Charles I est vivant et seigneur de Gouvernet à cette époque, son fils Charles II n'est pas seigneur de Gouvernet (mais d'un autre fief que son père avait dû lui léguer, et dont nous ignorons le nom).

Isabeau serait donc la fille d'une concubine.

Merci Cyril, me voilà donc relié une nouvelle fois à la grande famille de LA TOUR par sa branche de LA TOUR GOUVERNET. Cette famille se retrouve dans nos généalogies de Corps et environ à la suite de l'achat de très nombreux fiefs par René de LA TOUR, surnommé l'Ajax des protestants, lieutenant de Lesdiguières. Il avait ainsi acheté la Seigneurie du Valgaudemar.

Gérald Roux - c41368

¹ *Ndlr* : Nous n'avons jamais reçu cette question !

² *Ndlr* : Nous tenons à la disposition des lecteurs intéressés les photos de ces minutes

Recherche maître de danse

relevé par Patrick Martin - CdR

La ville de Chambéry, capitale de la Savoie, est sans maître de danse & sans maître de musique ; cependant cette ville, assez peuplée & surtout composée d'une nombreuse noblesse, fournirait beaucoup de ressource aux maîtres qui iraient s'y établir. Ceux à qui cette proposition pourrait convenir sont invités de s'adresser à Mr. Tholosan, directeur des Postes, à Chambéry.

Source : Affiches de Lyon du 6 février 1765.

- 4 Jacques SOULAS, test. 06.12.1647 M^e Sabatier, † av. 1658, x av. 1639,
 5 Jeanne MOLIN, ° 02.02.1609, † 04.04.1672,
 6 Pierre FAURE, laboureur, ° 11.03.1618, test. 16.04.1658 M^e Pierre Rochier,
 7 Catherine CHEYNEL, ° 22.12.1624, † 18.02.1677,
 10 Pierre MOLIN,
 12 Thomas FAURE, † av. 12.04.1645, x av.1603,
 13 Marie CHAMBON, † 28.02.1665,
 14 Mathieu CHEYNEL, † 31.12.1639,
 15 Mariette LIOUGIER.

Sources : Geneanet, AD43 en ligne.

Raymond Bargillat - R41309

184 083 - VEYRON / DUPAU

- 2 Jean VERON, cm. M^e Chevalier not. Fay-sur-Lignon (43) 19.02.1756,
 3 Jeanne Marie DUPAU,
 4 Jean VERON, des Troubas au Mazet-Saint-Voy (43),
 5 Marie CLAIR, † av.1756,
 6 Claude DUPAU, † av.1756,
 7 Marguerite MASSE, du Sapet au Mazet-Saint-Voy.
 Réhabilitation du mariage RPR au Mazet-Saint-Voy 31.12.1788.
 Le couple déclare 7 enfants.

Sources : GeneaBank (AGLoire), M^e Chevalier not. de Fay-sur-Lignon 3E 483/262.

Marie-Thérèse Petit - R41358

Ndlr : G&H tient à la disposition des lecteurs intéressés les photos 44 à 46 d'AGLoire jointes à la réponse de Marie-Thérèse Petit.

Une affaire de viol en 1765

relevé par Patrick Martin - CdR

Cet extrait des registres du greffe de l'archevêché de Lyon, annexé aux actes d'état civil de la paroisse d'Oullins près de Lyon, révèle comment était traitée au XVIII^e siècle une affaire de viol et quel était le sort réservé à l'enfant né d'une telle relation.

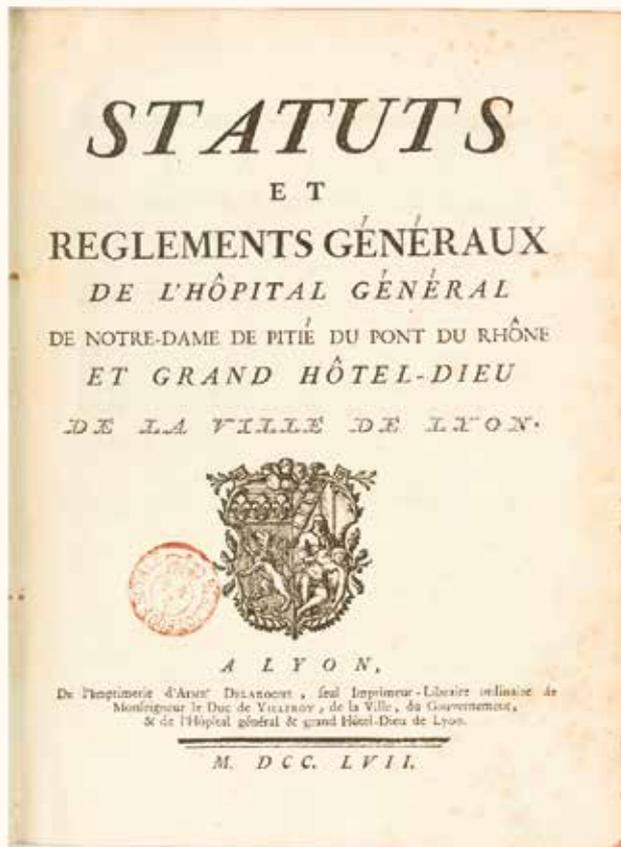


Armoiries de l'Hôtel-Dieu

(BU Lyon 1, <http://bibulyon.hypotheses.org/855>)

Par devant nous François Prost seigneur de Royer, avocat en parlement et ez cours de Lyon, ancien échevin de ladite ville, juge général de l'archevêché de Lyon, le quartier de Bourgneuf, La Roche, Pierre Scize et Oullins en dépendant, est comparue Marie Durand, native de la paroisse de Court en Dauphiné¹, fille de deffunts Marc Durand, travailleur de terre de ladite paroisse, et de Benoîte Perrin, elle domestique de sa profession, demeurante cy devant au service de la dame Steyman, rue Mulet, à Lyon, et maintenant en ladite paroisse de Court, chez Benoîte Perrin sa tante, qui nous a dit et remontré que le 14 juin de l'année dernière, étant encore au service de ladite dame Steyman, et attequée de la maladie appelée la gale, elle fut en dévotion dans l'église paroissiale d'Oullins les Lyon à la chapelle de St Main pour lui demander d'intercéder pour elle auprès de Dieu pour la délivrance de cette maladie, que revenant à Lyon, passant par le chemin appelé des Étroits, joignant le fleuve du Rhône, entre onze heures et midy du même jour, elle fit rencontre d'un particulier à elle inconnu, mais très bien vêtu, et qu'elle soupçonna être fils de famille de Lyon, âgé d'environ vingt cinq ou vingt six ans, lequel jeune homme qu'elle n'a pas revu depuis, luy fit plusieurs instances pour la connaître charnellement, auxquelles instances ayant résisté plusieurs fois et cherchant à s'échapper de ses mains, ledit jeune homme la renversa à terre sur le chemin plusieurs fois, et la connu charnellement malgré elle quatre ou cinq fois différentes, et lorsqu'ils furent tous deux arrivés aux portes de la Quarantaine, le jeune homme tira du côté de St-Irénée, et elle se rendit chez ladite dame Steyman, le service de

laquelle elle quitta le lendemain et s'en fût dans la paroisse de Court en Dauphiné, éloignée de cette ville d'environ sept lieues, chez ladite Benoîte Perrin sa tante, où elle a demeuré jusqu'à présent ; qu'elle s'est aperçue depuis environ quatre mois et demi seulement qu'elle étoit enceinte des faits et œuvres dudit jeune homme inconnu, qu'alors elle en a fait confidence au Sr Fournier, curé de ladite paroisse de Court auquel elle se confesse, lequel lui a dit qu'il falloit qu'elle revint à Oullins pour demander au Sr curé quel parti il falloit prendre à cet égard, qu'ayant suivi son conseil elle partit de Court le 24 du mois dernier et arriva à Oullins le mardi 1^{er} de ce mois, où s'étant trouvée mal à son arrivée, ne pouvant plus marcher, des femmes qui passèrent lui aidèrent à se rendre chez le Sr Dumas fils boulanger, où étant elle accoucha d'une fille le même jour ; qu'alors il fut question de faire baptiser l'enfant, qu'à cet effet on lui demanda si elle étoit mariée, et comment se nommoit son mary, à quoy elle crut devoir répondre, pour sauver le scandale qu'elle avoit un mary qui se nommoit François Perrin, journalier de la paroisse de Court en Dauphiné, laquelle réponse ayant été ainsi donnée au Sr curé d'Oullins, ce dernier a baptisé l'enfant sous le nom d'Anne, fille légitime de François Perrin, journalier, demeurant dans la paroisse de Court en Dauphiné, et de Marie Durand, mais qu'ayant eu quelques moments quelque répugnance sur le mensonge qu'elle avoit dit, elle fit prier le Sr curé d'Oullins de la venir voir, et ledit Sr curé étant venu, elle lui fit part de tout ce que dessus, en le priant de vouloir bien la pardonner et de corriger l'acte de baptême de l'enfant, mais le Sr curé luy ayant répondu qu'il ne le pouvoit pas et qu'il falloit se pourvoir par devant nous, la remontrante a suivi son conseil, c'est pourquoi elle requiert qu'il nous plaise lui donner acte de ses présentes remontrances, comparaison, dire et réquisition, ensemble de la déclaration y contenue, après laquelle déclaration qu'elle offre d'affirmer, ordonner que ledit Sr curé d'Oullins demeure autorisé à faire mention sur le registre des actes de baptême de la susdite déclaration, pour servir et valoir au besoin, et pour rendre témoignage à la vérité, nous suppliant aussi de pourvoir ou faire pourvoir à la nourriture de l'enfant dont elle est accouchée, et de le faire porter en l'Hôtel-Dieu², ou chez telle nourrice qu'il nous plaira, d'autant plus qu'indépendamment de son extrême indigence, les femmes d'Oullins qui l'ont vue conviennent qu'elle n'est pas et ne sera jamais en situation et pouvoir d'allaiter sondit enfant, et n'a la remontrante signé pour ne le sçavoir faire ainsi qu'elle l'a déclaré de ce enquisse et interpellée suivant l'ordonnance.



Document avec armoiries de l'Hôtel-Dieu en 1757 :
ville de Lyon et N.-D. de Pitié

célérité, que l'enfant de ladite Marie Durand soit porté sur le champ à l'Hôtel-Dieu, ou grand hôpital de cette ville en prévenant le Sr Pentabole, l'un des sieurs recteurs ayant la direction des cas fortuits, pour y être pourvu à la nourriture dudit enfant en la manière accoutumée, sauf à être statué en temps et lieu, et ainsi que de droit, par qui les frais de la nourriture et éducation doivent être supportés, qu'acte soit octroyé à ladite Marie Durand de ses réserves et protestations, et au surplus qu'il soit remis audit hôpital général extrait desdites remontrances, déclaration et ordonnances qui interviendra pour servir ce que de raison.

Fait ce 5 mars 1766, signé Morel le jeune. Soit fait suivant les conclusions et réquisitoire du procureur fiscal général ce 5 mars 1766. Signé Prost.

En conséquence de l'ordonnance cy-dessus, l'enfant dont il s'agit a été cejourd'hui remis avec son extrait baptistaire et un billet délivré par ledit Sr Pentabole, recteur des cas fortuits dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, par ladite Marie Durand, sous le numéro 609 et a été ledit enfant reçu en la présence du greffier de l'archevêché de Lyon soussigné par le frère portier dudit Hôtel-Dieu ; dont a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison ainsi qu'il appartiendra ledit jour 5 mars 1765, sur les cinq heures après midy, ledit frère portier n'a signé pour s'être retiré avant la clôture des présentes, et ladite Marie Durand, pour ne le sçavoir faire, ainsi qu'elle l'a déclaré de ce enquis et interpellée suivant l'ordonnance. Signé Baron, greffier. Collationné Baron, greffier.

Source : AD69, BMS Oullins, coll. communale,
1765, vues 6-9/16

Notes

¹ Peut-être Cours-et-Buis (Isère) distant de 34 km d'Oullins à vol d'oiseau.

² Pour comprendre le rôle et le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu de Lyon à cette époque, consulter l'ouvrage imprimé en 1757 « Statuts et règlements généraux de l'Hôpital général de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône et grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon », [BnF/Gallica bpt6k9603993z](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9603993z).

P39507

Desquelles remontrance, comparution, dire et réquisition, nous avons donné acte, ensemble de l'affirmation présentement prêtée par ladite Marie Durand, la main levée à la manière accoutumée, au moyen de laquelle elle a juré et affirmé en sa foy et conscience que la déclaration contenue en sesdites remontrances desquelles nous lui avons fait faire lecture de nouveau par notre greffier, est sincère et véritable en tout son contenu, et avant de rendre droit, ordonné que lesdites remontrances, ensemble l'extrait de baptême de l'enfant y dénommé, en date du 1^{er} de ce mois, soient montrés au procureur fiscal général de l'archevêché de Lyon, pour ensuite desdites conclusions être par nous statué et ordonné ce qu'il appartiendra ; acte est pareillement octroyé à ladite Marie Durand des réserves et protestations par elle présentement faites de donner plainte dans la suite contre le jeune homme dont elle a parlé dans ses remontrances pour l'avoir débauchée, supposé qu'elle parvienne à le découvrir.

Fait ce 5^e mars 1765 et avons signé avec notre greffier, non ladite Marie Durand pour ne le sçavoir faire, ainsi qu'elle l'a de nouveau déclaré de ce enquis et interpellé suivant l'ordonnance, signé à la minute, Prost et Baron, greffier.

Vu ledit extrait baptistaire, déclaration, remontrances et ordonnances cy dessus, le procureur fiscal de la juridiction n'empêche pour le seigneur archevêque de Lyon que le Sr curé d'Oulins soit autorisé à faire mention sur le registre des actes baptistaires de sa paroisse des déclarations portées et affirmées sincères par Marie Durand, suivant les remontrances et procès verbal cy dessus, à l'effet de quoi sera délivré expédition ou copie du tout audit Sr curé pour être par lui annexé à son registre avec note du précis desdites déclaration et ordonnance, qui sera couchée en marge dudit acte baptistaire sur le registre ; requiert même ledit procureur fiscal être ordonné par provision, et attendu que le cas requiert

Tous les Enfants qui sont reçus dans l'Hôpital, soit comme Adoptifs, Exposés, Abandonnés ou Bâtards, doivent être marqués au moment de leur réception, d'un numero différent, par l'un des Freres de la Maison qui est chargé de ce soin : ces Numeros avec les Armes de l'Hôtel-Dieu sont gravés sur une Médaille de plomb qui doit être attachée au cou de l'Enfant, avec un Cordon de soie bleue, de maniere que l'on ne puisse enlever la Médaille sans rompre le Cordon. Les Numeros destinés à marquer ces Enfants, sont depuis N°. 1. jusques à N°. 8000. Lorsqu'ils sont remplis l'on doit toujours recommencer par le premier N°. Les Coins & Marques qui servent à imprimer ces différents Numeros sont déposés dans le Bureau particulier, dans lequel on fait le payement des Nourrices.



Maison de la Culture
et de la Citoyenneté
4, allées des Brotteaux
01006 - Bourg-en-Bresse Cedex

tél : 04 74 45 11 84
Courriel : regain@ain-genealogie.fr
Site : www.ain-genealogie.fr

Pas d'informations



Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais

39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 28 54

Site : <http://sglb.org>

Courriel : sglb@free.fr

■ Activités de la SGLB

Après un long arrêt, nous avons repris certaines de nos activités à Lyon et dans nos antennes au mois d'octobre, dans le respect strict des règles sanitaires et avec un nombre de personnes limité. Malheureusement, comme toutes les associations et comme les archives, nous avons dû à nouveau mettre à l'arrêt nos activités jusqu'à des jours meilleurs...

Nous ne pouvons pas dire, à l'heure où nous rédigeons ce texte, à quelle date et dans quelles conditions nous pourrions reprendre. Aussi nous vous conseillons de consulter notre site Internet ou notre page Facebook afin de connaître nos dates et conditions d'ouverture.

Nous avons cette année envoyé notre appel à cotisation par Internet à toutes les personnes nous ayant fourni une adresse Internet. Si vous ne l'avez pas reçu vous trouverez le bulletin de renouvellement d'adhésion pour 2021 sur notre site Internet.

Nous espérons sincèrement que vous avez traversé ces périodes difficiles le mieux possible et avons hâte de pouvoir vous retrouver dans nos permanences. En attendant n'hésitez pas à faire des recherches sur GeneaBank (et nous redemander des points si vous en avez besoin).

Nous vous souhaitons à tous une très bonne fin d'année et vous présentons tous nos vœux pour l'année 2021 qui, nous l'espérons, sera vraiment meilleure que 2020.

■ Adresse Internet de la SGLB

Depuis fin août, nous avons rencontré beaucoup de problèmes avec notre messagerie Internet sur Free (adresse « historique » sglb@free.fr) et il est probable que nous ayons perdu en conséquence beaucoup de courriels. Nous vous prions de nous en excuser bien sincèrement.

Aussi, si vous n'avez pas eu de réponse à vos demandes, n'hésitez pas à nous recontacter à notre nouvelle adresse Internet : sglb1@laposte.net.

■ Salon GENE@EVENT 2020

La SGLB tenait un stand virtuel lors du salon virtuel Gene@Event 2020 organisé fin septembre par la fédération. Ce stand est toujours ouvert et nous essayons de voir comment nous pourrions le faire vivre.

En attendant, n'hésitez pas à aller sur le site du salon <https://france-genealogie.org/> pour regarder les vidéos des conférences qui seront encore plusieurs mois en ligne. Il est nécessaire de s'inscrire (c'est gratuit) pour accéder au site.

La poudre Principale du sieur Léotard

relevé par Patrick Martin - CdR

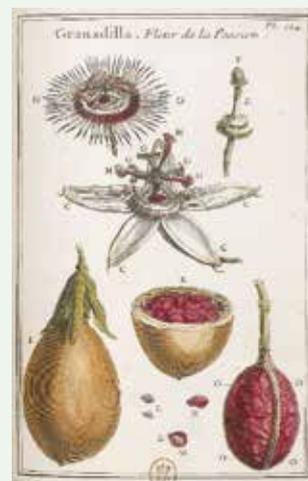
Le Sr. Liotard, botaniste & marchand herboriste à Grenoble, vend une poudre appelée Principale, qui est bonne pour la guérison des maux de tête, étourdissement, engorgement dans le cerveau, déchargement des membranes pituitaires, fluxion, coup de soleil, migraine, pesanteur, vapeur, & autres maladies dans cette partie, sans crainte d'aucun mauvais événement. Il faut en tirer par le nez une prise, comme on prend une prise de tabac, le soir en se couchant, après s'être bien mouché. Si dans la nuit il ne se fait aucune évacuation, on en prendra le lendemain une seconde prise, & une troisième prise le surlendemain, & au cas où l'évacuation des humeurs se fasse avec abondance, on laissera agir le remède, sans en prendre de quelques jours, jusqu'à ce que l'on se sente parfaitement guéri. Le prix du paquet de la Poudre est de 24 sols ; elle se vend chez le Sr. Liotard, botaniste & marchand herboriste, demeurant rue Brocherie, dans la maison de M. Toscan, procureur au Parlement de Grenoble. Les personnes qui en auront besoin, pourront lui écrire à son adresse, en affranchissant les lettres. Le Sr. Liotard vend aussi toutes sortes de plantes médicinales, de même que des herbiers rangés par genre de fleurs, suivant M. Pitton de Tournefort. Il a aussi établi un jardin à Grenoble, où l'on trouvera toutes les plantes des Alpes. Cette poudre se débite à Lyon chez M. Ducer, marchand épicier, rue Chalamont.*

Source : Les Affiches de Lyon du mercredi 1^{er} mai 1765.

*Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708), célèbre botaniste, est l'auteur de l'ouvrage en trois volumes édité à Paris en 1694, *Eléments de botanique, ou Méthode pour connoître les plantes*, comportant 451 planches en couleur (BnF-Gallica).

P40153

Eléments de botanique, ou Méthode pour connoître les plantes. T. II.
Auteur : Tournefort, Joseph Pitton de (1656-1708),
Éditeur : A Paris, de l'Imprimerie royale. M.DC.XCIV, Date d'édition : 1694



Une comète dans le ciel d'Aoste en décembre 1680

Patrick Martin - CdR

Remarque de l'an 1680 : Sur la fin du mois de décembre est apparu une comète dont la queue estoit prodigieusement longue et les rayons estoient de la couleur de la lune, ladite queue tendant au matin et faisant chemin au couchant. Il ne s'est jamais vu comète si longue.

La comète décrite en quelques lignes par Pierre de Rosarges, curé d'Aoste dans le Bas-Dauphiné¹, est la « Grande Comète », première comète à avoir été découverte mi-novembre 1680 à l'aide d'un télescope. Elle est également dénommée comète de Kirch, du nom de son découvreur, ou comète de Newton car le savant anglais Isaac Newton (1643-1727) démontra dans son fameux ouvrage rédigé en latin et publié en 1687, *Principia Mathematica*, que son orbite était parabolique². Les astronomes la désignent sous le nom C/1680 V1. Une application sur le site d'un laboratoire de la NASA permet de reconstituer sa trajectoire dans le système solaire³ et sa position dans le ciel peut être calculée avec le logiciel Stellarium. Le 30 novembre 1680, elle se rapproche au plus près de la terre à une distance de 63 millions de kilomètres, puis contourne le soleil en le frôlant à la distance extraordinairement faible de 735 000 kilomètres, moins de deux fois la distance moyenne terre-lune. En France, elle devient visible à l'œil nu à partir du 20 décembre. Plusieurs observateurs dans le monde entier mentionnent que sa queue embrase une très large portion du ciel, jusqu'à 62 degrés à Paris et 90 degrés à Constantinople, d'où son surnom de *Grande Comète*. Puis en s'éloignant du soleil sa luminosité diminue et elle ne sera plus jamais mentionnée après le 20 mars 1681.



La Grande Comète observée à Rotterdam
Tableau de Lieve Verschuer (Wikipedia)

La *Grande Comète* a fait l'objet de plusieurs articles parus dans *Le Journal des sçavans* entre janvier et juillet 1681⁴. Le père Anthelme, chartreux à Dijon, estime en février qu'il s'agit de la même comète d'avril 1665 et précise que *les comètes ne présagent ny la guerre, ny la peste, ny la famine, ny la mort des Grands, comme le Vulgaire le croit*. L'interprétation donnée au mois de mai 1681 par Jean-Dominique Cassini, astronome du roi, est également confuse car il pense qu'en fait deux comètes ont été observées. À cette époque, la science se cherche encore pour expliquer le comportement de ces corps célestes et c'est Newton qui mettra fin aux spéculations sept ans plus tard.

Cette comète peut être qualifiée d'historique car sa prochaine réapparition, si elle a lieu, n'est pas attendue avant 10 000 ans. D'ici là, les plus jeunes lecteurs de la revue *Généalogie & Histoire* pourront observer en 2061 la comète de Halley, car depuis des temps immémoriaux elle revient périodiquement nous rendre visite tous les 76 ans.



Le ciel d'Aoste le 26 décembre 1680 au crépuscule

Notes

¹ AD38, BMS Aoste, coll. communale (1669-1692), vue 90/160.

² Isaac Newton, *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, Cambridge University Library, en ligne, vue 981/1031.

³ Jet Propulsion Laboratory, NASA, <https://ssd.jpl.nasa.gov/sbdb.cgi?sstr=1680V1;orb=1>

⁴ *Le Journal des sçavans*, BnF/Gallica bpt6k56532f.

Généalogie & Histoire



- ◆ *Les ambassadeurs du sultan à Lyon en 1788*
- ◆ *Une comète dans le ciel d'Aoste en 1680*
- ◆ *Les 100 ans de l'entreprise Merlin-Gerin à Grenoble*
- ◆ *L'eau, cette ennemie de Grenoble (III)*
- ◆ *Simon Plissonnier (1847-1931)*

